

PROVINCE DE LUXEMBOURG  
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE  
COMMUNE DE HOUFFALIZE

## PUBLICATION

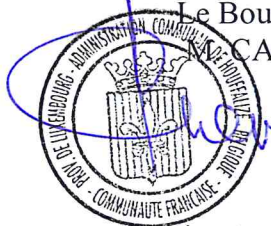
Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de HOUFFALIZE porte à la connaissance des habitants que la décision suivante, votée en séance du Conseil communal du 29 janvier 2019 a été **approuvée** par le SPW pouvoirs locaux - département des Finances locales, Direction de la Tutelle financière, **en date du 8 février 2019.**

**- Règlement redevance communale pour la mise à disposition d'ouvriers communaux lors du montage et du démontage du chapiteau du centre sportif. Modification.**

Le texte de ce règlement peut être consulté à l'administration communale de HOUFFALIZE, Rue de Schaerbeek 1 à 6660 HOUFFALIZE, tous les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Publié le 13 février 2019.

Le Bourgmestre,  
M. CAPRASSE



Le Directeur général,  
J-Y. BROUET

